

## Liminaire visio Ministre du 05 janvier 2026

**Monsieur le Ministre** IDFO vous présente ses meilleurs vœux pour 2026, ainsi qu'à votre équipe, nous présentons également nos vœux aux cadres académiques qui assistent à cette visio ainsi qu'à l'ensemble des personnels de direction, chefs et adjoints.

Nous devons tout d'abord vous interroger sur deux sujets de portée générale essentiels pour notre profession, la rémunération et les conditions de travail.

En effet, Monsieur le Ministre, en ce début d'année 2026, quand les personnels de direction regardent leur fiche de paie ils constatent que le compte n'y est pas.

Chacune et chacun a pu désormais vérifier que la réorganisation indemnitaire du RIFSEEP est bien éloignée d'une réelle revalorisation de notre rémunération.

De plus, la fin d'année a eu un goût amer pour un certain nombre d'entre nous. Lors de la notification par les académies, des collègues chefs et adjoints ont découvert que leur CIA avait baissé par rapport à l'année dernière alors que leur évaluation n'avait pas été dégradée. Cela suscite incompréhension et colère.

Mais comment pourrait-il en être autrement quand l'attribution des CIA relève de fait d'une gestion de la pénurie budgétaire.

De surcroît les critères de répartition varient d'une académie à l'autre, certaines assumant « qu'il faut faire tourner ».

Pour IDFO l'urgence d'une réelle revalorisation salariale reste à l'ordre du jour. Les chefs d'établissements et les adjoints ne peuvent se satisfaire de gagner la même chose en travaillant plus **et dans des conditions où le mode dégradé devient de plus en plus la norme.**

IDFO revendique 30% de passage à la Hors classe, 300 points d'indice supplémentaires pour toutes et tous et 3000€ nets minimum à l'entrée dans la carrière.

Concernant les conditions de travail nous demandons le respect des avis votés en novembre 2023 par la F3SCT ministérielle et en tout premier lieu la création des brigades de remplacement, revendication portée par IDFO et sa fédération, de même que le remplacement de tous nos proches collaborateurs, secrétaires généraux et personnels administratifs en priorité.

Pour cela, Monsieur le Ministre, le budget 2026 doit prévoir les créations de postes statutaires nécessaires.

Par ailleurs les chefs d'établissement doivent pouvoir compter sur le soutien et la confiance de leur hiérarchie de proximité lorsqu'ils sont confrontés à des situations de fonctionnement dégradé et qu'ils sont amenés à adapter le fonctionnement de l'établissement y compris l'accueil des élèves, par exemple lorsque les absences d'AED ne sont pas remplacées.

La responsabilité de la sécurité c'est bien au chef d'établissement qu'elle incombe, il ne serait pas acceptable qu'il lui soit reproché d'avoir pris les dispositions que lui impose cette responsabilité.

L'engagement des personnels de direction ne doit pas être détourné pour attendre d'eux de pallier les manques de moyens humains indispensables à la réalisation des missions.

Va t-on demander à un directeur d'hôpital de s'occuper de la gestion financière ou de remplacer les agents de sécurité en cas d'absence des agents chargés d'assurer ces missions ?

IDFO soutiendra tous les collègues qui subiraient des pressions hiérarchiques par ce qu'ils ont dû adapter le fonctionnement de l'établissement en raison de conditions d'exercice dégradées.

Sur les sujets plus conjoncturels, nous devons pour la deuxième année consécutive avancer sur la préparation de la rentrée avec des opérations impactées par l'absence de budget 2026.

En temps normal les délais sont déjà très contraints pour la première zone à partir en vacances ( le 07 février). Ils le seront d'autant plus cette année puisque les éléments fournis habituellement dès décembre n'ont pas pu l'être.

Aussi nous réitérons la demande déjà faite l'an dernier à Madame la Ministre Borne d'un délai de 3 semaines, hors vacances scolaires entre la notification de la DHG et la remontée du TRM afin de pouvoir mener le

dialogue avec nos équipes enseignantes dans des conditions satisfaisantes.

Concernant les dotations des lycées Généraux et Technologiques comment sera prise en compte la probable augmentation du nombre de redoublants en Terminale Générale et Technologique suite aux modifications des conditions d'attribution de points supplémentaires par les jury de BAC ? (décret n° 2025-1159 du 4 décembre 2025 )

Certains lycées et certaines sections, en particulier en voie technologique sont déjà en tension pour absorber les redoublants.

Pour le lycée PRO IDFO regrette que le dogmatisme l'ait emporté en maintenant le parcours Y dont nous demandons la suppression. Le raccourcissement de 6 à 4 semaines ne change rien au fond du problème.

Concernant le collège : nous ne reviendrons pas sur le naufrage du *choc des savoirs* qui a au bout du compte a juste créé du désordre et du découragement.

Un mot sur le programme d'action sur les 800 collèges dont les élèves ont des résultats au brevet inférieurs à 8 sur 20 en Maths et en Français.

Ce programme reprend en gros la feuille de route que les collèges REP et REP + avaient dû mettre en œuvre en 2015 ? Quelle articulation avec la carte de l'éducation prioritaire ? Quels moyens ?

Nous avons été destinataires de nombreuses réactions de collègues sur le programme. S'ils sont ouverts à la démarche, beaucoup estiment déjà mettre en œuvre largement ce qui est préconisé, ils ne veulent pas de formalisations supplémentaires. Voici la réaction d'un collègue assez révélatrice :

« Encore un diagnostic à réaliser ! En plus de l'évaluation de l'établissement, c'est donc bien qu'elle ne sert vraiment à rien, En plus des projets d'établissement, ou bien encore les PPO ? »

Monsieur le Ministre ce dont ces principaux et ces principaux adjoints ont besoin c'est d'avoir des moyens nécessaires et constants pour favoriser la création de groupes ou la co intervention, des postes de CPE et d'AED.

Pour terminer quelques mots sur l'interdiction du téléphone portable annoncée dans les médias par le Président de la République.

La plupart des lycées ont depuis longtemps établi dans leur règlement intérieur les conditions d'utilisation des téléphones en dialoguant avec les élus lycéens. Et cela fonctionne.

Si l'utilisation compulsive des téléphones par beaucoup de nos élèves est une réalité, l'entrée par l'interdiction est la plus contre-productive qui soit quand on veut former la jeunesse à la responsabilité et à la citoyenneté. L'interdiction est de plus totalement irréaliste dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, par souci de cohérence s'il s'agit de diminuer le temps d'exposition aux écrans, il faudrait commencer par s'interroger sur les manuels numériques, tablette, PC et autres lycées 4.0 instaurés par de nombreuses collectivités.

Il n'y a donc pour les lycées aucune urgence sur la question. Ce sujet ne doit servir ni à créer de nouvelles polémiques, dont nous n'avons pas besoin, ni faire écran à la vraie question qui est celle du budget et donc des moyens nécessaires et pérennes pour le fonctionnement de nos

établissements, de nos conditions de travail et pour la réussite des élèves qui nous sont confiés.

Je vous remercie